

**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION  
DONNÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
2025-DC-12**

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2020-D-37 du 5 novembre 2020 par laquelle le Conseil d'Administration l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres de travaux, de fourniture et de services passées selon la procédure adaptée d'un montant inférieurs aux seuils européens, ainsi que pour ceux dispensés par l'article 30 du décret n°2016-360 de mesure de publicité et de mise en concurrence, notamment au regard de leur faible montant,

Considérant qu'il est nécessaire de disposer d'une salle afin d'organiser le 10 avril 2025 l'épreuve écrite de la session 2025 des examens professionnels de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, par voie d'avancement de grade et de promotion interne,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** Il est décidé de la conclusion d'un contrat de location du parc des expositions de Dreux entre le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, représenté par son Président Bertrand MASSOT

Et

La commune de Dreux, 2 rue de Châteaudun à Dreux (28100), représentée par M Yucel KISA, adjoint au maire

**Article 2 :** Le présent contrat a pour objet la location du parc des expositions de Dreux le 10 avril 2025, de 11 heures à 18 heures de façon à organiser l'épreuve écrite des examens professionnels de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, par voie d'avancement de grade et de promotion interne.

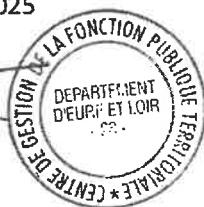
**Article 3 :** Le prix de la location s'élève à 2 472,39 €.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil d'Administration et un extrait en sera affiché au centre de gestion. Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.

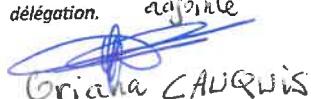
Fait à Luisant, le 7 avril 2025

Le Président,

Bertrand MASSOT



Décision rendue exécutoire  
compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le : - 8 AVR. 2025  
La Directrice générale, par  
délégation.

  
Oriana CALQUIS